

MATERNELLE ET PRIMAIRE
Ecole JB de la Salle – Ste Marie
TARIFS 2021/2022

1 – DROITS D’INSCRIPTION - FRAIS ADMINISTRATIFS :

Des frais de droits d’inscription sont demandés pour **tout nouvel élève** inscrit en maternelle ou en primaire.

- Le montant est de **49.00 €** (chèque établi à l’ordre de l’OGEC Lédonien à joindre au dossier d’inscription).

Pour tout élève inscrit en 2020/2021 aux écoles Jeanne d’Arc, J.B. de la Salle ou dans un établissement de l’enseignement catholique, il est demandé des frais administratifs

- Le montant est de **22.00 €** (chèque établi à l’ordre de l’OGEC Lédonien à joindre au dossier d’inscription).

Ces sommes ne feront l’objet d’aucun remboursement.

2 – CONTRIBUTION DES FAMILLES : (sur 10 mois)

Le montant des contributions mensuelles par enfant est déterminé en fonction du quotient. Il est calculé de la façon suivante :

Quotient = Revenu imposable (voir votre AVIS IMPOT 2020, impôt sur les revenus de l’année 2019) **divisé** par nombre d’enfants à charge + 2

QUOTIENT	CONTRIBUTION MENSUELLE
Moins de 2501 €	24.20 € - A
De 2501 à 3000 €	28.70 € - B
De 3001 à 4000 €	36.10 € - C
De 4001 à 5000 €	42.70 € - D
De 5001 à 6000 €	50.10 € - E
De 6001 à 7000 €	54.60 € - F
De 7001 à 8000 €	63.60 € - G
De 8001 à 9500 €	69.00 € - H
De 9501 à 11000 €	69.50 € - I
De 11001 à 12500 €	70.00 € - J
Plus de 12501 €	70.50 € - K

La contribution des familles est due pour l’intégralité du mois, dès lors que celui-ci est commencé.

Ces montants forfaitaires ne font l’objet d’aucune réduction hormis les arrivées et départs définitifs en cours d’année.

LES PARENTS QUI NE SOUHAITENT PAS FOURNIR LEUR AVIS D’IMPOSITION CONTRIBUERONT A LA MENSUALITE LA PLUS ELEVEE.

Les parents dont plusieurs enfants sont scolarisés dans les établissements regroupés au sein de l’OGEC Lédonien (collège et lycées Sainte Marie, et école J.B. de la Salle) bénéficient des réductions suivantes :

- Pour 2 enfants : -20% sur la contribution familiale du benjamin
- Pour 3 enfants et plus : -20% sur la contribution familiale du cadet et la gratuité pour le(s) benjamin(s)

3 – AUTOUR DE L'ECOLE

Demi-pension : (sur 10 mois)

Un régime de demi-pensionnaire, basé sur un forfait mensuel, est proposé.

Pour 4 repas par semaine* :	72.10 €	Pour 3 repas par semaine* :	55.70 €
Pour 2 repas par semaine* :	38.30 €	Pour 1 repas par semaine* :	19,90 €

***Ne peuvent bénéficier du « forfait demi-pension » que les élèves qui prennent leur repas, le(s) même(s) jour(s) de chaque semaine.**

Une fois l'année scolaire commencée, le régime d'un élève peut être modifié sur votre demande auprès de notre secrétariat.

En cas d'absence signalée avant 8h30, un récapitulatif des réductions sera établi en fin d'année scolaire.

En cas de départ définitif, le remboursement intervient à compter du jour où est reçue la demande écrite de la famille.

En cas de non-paiement des sommes dues, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève et il en avertira la famille par lettre recommandée.

Pour l'achat de ticket de cantine à l'unité, le tarif est de **6 €**. Les tickets sont en vente au secrétariat de l'école.

Une facture annuelle regroupe la contribution des familles ainsi que la demi-pension, le forfait de garderie et l'APEL (s'il y a lieu).

Le règlement peut se faire :

- Par prélèvement automatique mensuel en 10 fois
- Par chèque bancaire ou postal en 1 fois ou 3 fois

La garderie et l'étude : La garderie du soir se termine à 19h

Comme pour les frais de restauration, nous vous proposons un forfait. Vous aurez toujours la possibilité de régler les frais de garderie occasionnelle à l'unité. Cependant, un forfait est proposé aux familles qui laissent leur enfant régulièrement à la garderie. Le principe du forfait est que le coût unitaire est moins élevé mais que les absences ne donnent pas lieu à remboursement (sauf les absences supérieures à une semaine). Les tarifs sont annuels et les changements de régime ne seront pris en compte qu'avant les dates suivantes : **le 30 novembre 2021, le 1^{er} mars 2022 (aucun changement ne sera possible après le 1^{er} mars 2022).**

	Matin (7h30-8h)	Soir 1 (17h - 18h)	Soir 2 (17h - 19h)	Coût indicatif par garderie/jour
Occasionnel	2.70 €	2.70 €	5.30 €	2.70 €
4j/semaine	315.40 €	315.40 €	630.70 €	2.30 €
3j/semaine	241.60 €	241.60 €	483.10 €	2.40 €
2j/semaine	170.50 €	170.50 €	341.10 €	2.50 €
1j/semaine	87.70 €	87.70 €	175.40 €	2.60 €

Assurance scolaire :

Vous avez la possibilité de bénéficier de l'assurance scolaire de la Mutuelle St Christophe, dont l'OGEC LEDONIEN est sociétaire, qui s'élève à **11,50 euros**.

Important : La garantie individuelle accident est **OBLIGATOIRE** pour toutes sorties, voyages scolaires, classes découvertes, cantine et études. Elle ne se substitue pas à votre assurance Responsabilité Civile habitation car au titre de cette RC, votre enfant n'est couvert que pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Vous devez donc nous fournir une attestation d'assurance GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT, **avant le 10 septembre 2021**, valable du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. **ATTENTION si vous ne nous avez pas fourni l'attestation au 10 septembre 2021, la somme de 11,50 euros sera automatiquement reportée sur la facture annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement y compris en cas de transmission tardive du document.**

Association des parents d'élèves (APEL)

L'inscription de votre enfant dans notre établissement vous permet à vous parents d'adhérer à **l'Association des Parents d'élèves**. Cette association, partenaire privilégié de l'enseignement catholique, participe au dialogue avec l'établissement, est associée aux décisions importantes le concernant et apporte soutien et service à vous parents (voir fiche APEL jointe).

La cotisation à l'APEL est de **22.50 euros** par famille pour l'année scolaire, cette somme sera reportée sur la facture annuelle, ne pas établir de chèque ; quel que soit le nombre d'enfants inscrits sur tous nos établissements (JB de la Salle + Sainte Marie).

Cette adhésion est effective sans autre démarche.

Si toutefois vous ne souhaitez pas adhérer, merci de cocher la case prévue à cet effet située sur le contrat d'engagement.